

N° 2017/05/03

20170503

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du lundi 29 mai 2017, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI, BOUVOT, DECISIER, CERRET, CLAUZEL, LAYRE, NOGUIER, BURTET, GERVASONI, LANGET, COMPAN, GAUBIAC, ISSERT

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : MARTIN, GARCIA, LEPROVOST, VALGALIER, CORBIN, CHANAL, FAIDHERBE

Membres absents: Mesdames et Messieurs : ARBUS, ALEGRE, FINIELS, CAUSSE, LAURITA, ROUDIL, CRUVEILLER, GUERIN, FRATISSIER, JEAN

Membres remplacés :

Procurations :

Membres ayant participé au vote : 13

Date de convocation : 24 mai 2017

Date d'affichage : 24 mai 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le lundi 29 mai, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LANGET

Objet : rapport annuel 2016

Le Président, expose à l'assemblée délibérante qu'en application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il doit être préparé un rapport annuel sur les activités de prévention et de gestion des déchets, conduites par les intercommunalités chargées de la collecte, d'une part, et celles chargées du traitement d'autre part. Ce document présente les principaux indicateurs techniques et financiers devant contribuer à mieux faire connaître les conditions dans lesquelles les prestations sont exécutées.

Il est à noter que le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, encadrant jusqu'à le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, a été abrogé par ce même décret.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel 2016 tel qu'il est présenté en annexe.

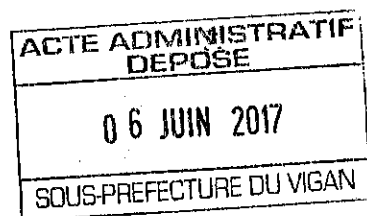
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 30 mai 2017

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 30/05/2017 et de la publication le 30/05/2017

Le Président,



Gérald GERVASONI